

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 76/2024**Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2024

Pour : 19

Contre : 2

(Messieurs Tinel et Gouasmi)

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 8 novembre 2024DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme SALGUES – M. GOUASMI – M. TINEL

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CARNUS est représentée par Mme BAFFALIE

M. RICOME est représenté par M. FENOY

ABSENTS : M. MOHAD – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – Mme RAYNAL – Mme REMESY**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT**OBJET : BUDGET 2024 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025***Rapporteur: M. Musemaque*

Monsieur MUSEMAQUE expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

Chapitre / Article	Intitulé	Crédits ouverts au BP 2024 (BP 2024 + DM, hors RAR)	Crédits à ouvrir par anticipation du BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	1 250,00 €
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00 €	1 250,00 €

16	Emprunts et dettes assimilées	1 100,00 €	275,00 €
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 100,00 €	275,00 €
20	Immobilisations incorporelles	27 116,00 €	6 779,00 €
2031	Frais d'études	14 710,00 €	3 677,50 €
2051	Concessions et droits similaires	12 406,00 €	3 101,50 €
204	Subventions d'équipement versées	21 548,00 €	5 387,00 €
2046	Attributions de compensation d'investissement	21 548,00 €	5 387,00 €
21	Attributions de compensation d'investissement	694 179,67 €	173 544,92 €
21351	Bâtiments publics	84 035,75 €	21 008,94 €
21352	Bâtiments privés	6 500,00 €	1 625,00 €
2151	Réseaux de voirie	88 015,00 €	22 003,75 €
21538	Autres réseaux	433 464,00 €	108 366,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	6 500,00 €	1 625,00 €
215738	Autre matériel et outillage de voirie	16 000,00 €	4 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	3 000,00 €	750,00 €
21828	Autres matériels de transport	15 000,00 €	3 750,00 €
21838	Autre matériel informatique	10 714,92 €	2 678,73 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00 €	750,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 500,00 €	1 625,00 €
2188	Autres	21 450,00 €	5 362,50 €
23	Immobilisations en cours	733 444,61 €	183 361,15 €
2313	Constructions	365 754,61 €	91 438,65 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	367 690,00 €	91 922,50 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. Musemaque, et après en avoir délibéré, décide **à la majorité** de donner l'autorisation à Monsieur le maire d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

